

Commission : Discipline

Date : 26 septembre 2024

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	21 09 24	OFC RUELLE	3 matchs de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 09 24	55 €
D1	21 09 24	FC CONFOLENTAIS	5 matchs de suspension	Art. 10 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 09 24	90 €
D2	21 09 24	USA VERDILLE	5 matchs de suspension dont 2 avec sursis	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 09 24	55 €
D3	21 09 24	ES MORNAC	2 matchs de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 09 24	41 €
D3	22 09 24	FC ST FRAIGNE	4 matchs de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	23 09 24	60 €
D3	22 09 24	JS ANG. BASSEAU	1 match de suspension	Art.1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 09 24	35 €
D3	22 09 24	US ST MARTIN	4 matchs de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	23 09 24	60 €

D3	22 09 24	CF CROUIN	4 matchs de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 09 24	60 €
D3	22 09 24	CR CROUIN	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 du Règlement Disciplinaire	Joueur	23 09 24	À déterminer ultérieurement
D4	21 09 24	ENT NANTEUIL VERTEUIL	4 matchs de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 09 24	60 €
D4	21 09 24	FC HAUTE CHARENTE	3 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 09 24	55 €
D4	21 09 24	FC HAUTE CHARENTE	3 matchs de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 09 24	55 €
D4	22 09 24	LA GENTE	2 matchs de suspension	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 09 24	41 €
D4	22 09 24	US CHAMPAGNE MOUTON	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 09 24	35 €
U17 Niveau 1	21 09 24	CS ANG LEROY	2 matchs de suspension dont 1 avec sursis	Art. 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	23 09 24	35 €

[Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.](#)

Le Président : Marcel Buisson

La Secrétaire : Patricia Crapoulet